

ECOLE V.T.T LA CORIOSOLITE

ECOLE V.T.T LA CORIOSOLITE

Nous parlons de ce projet depuis plusieurs mois. Nous allons enfin pouvoir le proposer aux enfants dès le samedi 11 mars. Attention, le nombre de places est limité !

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
à remettre au responsable

Après des semaines de recherches, notre persévérance a fini par payer. Nous avons enfin un animateur sportif. Dans ce cadre, une convention sera signée prochainement avec la station SPORTS NATURE DE JUGON LES LACS.

Pour le démarrage de cette école VTT, nous avons fait le choix d'ouvrir uniquement **aux enfants âgés de 8 à 13 ans.**

Objectif de cette école : Apprentissage, découverte, du loisir et du plaisir dans le respect des valeurs que nous défendons.

En fonction du succès rencontré, des évolutions pourraient voir le jour à la rentrée scolaire prochaine.

Les séances se dérouleront le samedi, du 11 mars au 17 juin, de 14h30 à 16h30 (hors vacances scolaires).

La cotisation sera de **35€** pour les 12 séances.

Si vous acceptez de participer à l'encadrement des séances suivant un planning à déterminer, la cotisation sera de **25€**. Vous aurez juste à payer l'adhésion à l'Amicale Laïque si vous n'êtes pas déjà membre soit **2€**

REGLEMENT

- 1- Chaque enfant s'engage à une fréquentation régulière.
- 2- Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'à l'arrivée de l'animateur et dès l'heure prévue pour la fin de l'activité.
- 3- En déposant leurs enfants, les parents doivent s'assurer que l'activité a bien lieu.
- 4- Sauf avis contraire, les parents déposent et reprennent leurs enfants à la salle des sports.
- 5 - le casque est obligatoire
- 6 - le VTT n'est pas fourni

Responsables : Moran CHENU (Tel : 06.83.10.90.03) et Yann RIO (Tel : 07.50.91.19.08)

Je soussigné (e).....

Autorise mon enfant :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Domicilié(e) à :

Adresse mail :

Téléphone

A participé à l'école VTT

J'autorise / Je n'autorise pas les organisateurs à prendre les mesures et dispositions nécessaires en cas de besoin.

Montant de la cotisation :

Signature :

Documents à fournir :

- un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT délivré par votre médecin traitant.
- Le règlement de la cotisation (Chèques vacances – chèques sport acceptés)